

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 4 septembre 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2024-09-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 14 AOÛT 2024**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
 - 8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 8.2 - Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail**
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE**
- 10 - VOIRIE**
 - 10.1 - Réfection du 8ème Rang sur +/- 325 mètres et de 7 ponceaux - Décompte progressif no 2**
 - 10.2 - Dépôt d'une demande dans le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement - Sécurisation et Réfection du 1er Rang Nord-Est et de la Route Jean-Charron**
- 11 - PAUSE DE 5 MINUTES**

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

12.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Ajout d'un disjoncteur

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-09-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le procès-verbal de la séance du 14 août 2024 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière, en apportant une modification à la résolution numéro 2024-08-04:

Commission municipale - Dépôt du rapport d'application des recommandations portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

ATTENDU QUE la Commission municipale, en vertu des dispositions de la Loi, a transmis une demande dans le cadre du suivi sur l'adoption des règlements municipaux;

ATTENDU QU'il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidente à la vérification ne constituent pas une enquête, ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

QUE la Directrice générale, greffière-trésorière dépose le rapport **d'application des recommandations portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.**

Adopté unanimement par les conseillers

2024-09-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 4 septembre 2024 pour un montant de 201 877.15\$.

ADMQ BEAUCE-CÔTE-SUD	COLLOQUE DE ZONE 2024	367,92
AERZEN CANADA INC.	2 FILTRES AIR-USINE ÉPURATION	493,31
ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC.	SERVICE DE SURVEILLANCE ANNUEL	206,96
AMAZON.CA	ÉTUI POUR CELLULAIRE-VOIRIE	51,59

AMAZON.CA	RUBAN -RÉPARER JEUX-PARC	21,83
AUTOMATISATION JRT INC	APPEL DE SERVICE-USINE ÉPURA.	172,46
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-SEPT.	1 476,44
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE TROTTOIR ET BORDURE	1 238,05
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	AVANCE DE FONDS-SALAIRE D.G.	7 413,52
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
CRÉAPHISTE	SERVICES TECHNIQUES-LOISIRS	1 871,80
EMCO CORPORATION	49 SACS ASPHALTE FROIDE	521,12
EMCO CORPORATION	RALLONGE BOITE DE SERVICE-AQU	213,51
ENTREPRISES G. POULIOT LTÉE	BÉTON-TROTTOIR- 42 PRINCIPALE	1 634,65
ENTREPRISES G. POULIOT LTÉE	BÉTON TROTTOIR-NOËL-CADRIN	904,79
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE-AOÛT	555,91
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE-AOÛT	1 012,36
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI INTERNE-EAU USÉE-6 AOÛT	85,66
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU PUIS PRIVÉS	390,35
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF.CYLINDRE-BOUTEILLE D'AIR	75,71
FRANCE THIBAUT, ING.	SERVICE GÉNIE-FORM. EAU POTAB.	1 853,97
GROUPE P.G.F. INC.	NIVELAGE-PARC DES CHUTES-26-06	691,28
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-31 JRS	1 604,61
KGC INC.	SYSTÈME D'ALARME-ÉCOCENTRE	3 807,60
KGC INC.	CRÉDIT SYST. ALARME ÉCOCENTRE	- 534,63
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	RÉPARER LUMIÈRE 40 BOUL. HENRI	227,97
M.R.C. DE BELLECHASSE	7 TRANSPORTS ROLL-OFF-JUILLET	3 080,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	VERS. #3 - QUOTES-PARTS MRC	133 589,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	Annule référence: CPF2400569	- 176,97
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	115,92
MÉCANARC INC.	RÉPARER FUITE- JEUX D'EAU	2 693,75
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES -AOÛT	12 402,69
NOVACO	PRODUITS NETTOYANTS	291,45
NOVACO	CRÉDIT PRODUITS NETTOYANT	- 33,86
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE INCENDIE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP-USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
PAROISSE SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS-EN-BELL.	PUBLICITÉ-FEUILLET D'ACCUEIL	100,00
PUROLATOR INC.	TRANSPORT PIÈCES USINE	10,29
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - AOÛT	4 730,25
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE AOÛT	4 260,41
SEL ICECAT INC.	CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE	11 504,62
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL AOÛT	138,83
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI LETTRE RECOMMANDÉE	13,39
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI LETTRE RECOMMANDÉE	13,39
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI LETTRE RECOMMANDÉE	13,39
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIELS-SEPTEMBRE	40,36
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL+FAX-BÂTIEMENTS MUNICIPAUX	566,71
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	44,98
TRANSPORTEURS EN VRAC RIVE-SUD INC.	TRANSPORT POUR RECHARGEMENT	1 470,51

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 14 AOÛT 2024

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Il n'y a pas eu de séance du Conseil de la MRC de Bellechasse au mois d'août.

2024-09-04

8.2 - Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation

pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a adopté une telle politique le 5 février 2019 (Résolution 2019-02-08) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

QUE la Municipalité d'Armagh abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 5 février 2019 (Résolution 2019-02-08).

QUE la Municipalité d'Armagh adopte la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

10 - VOIRIE

2024-09-05

10.1 - Réfection du 8^{ème} Rang sur +/- 325 mètres et de 7 ponceaux - Décompte progressif no 2

ATTENDU QUE les travaux de réfection d'une partie du 8^{ème} Rang et de 7 ponceaux ont débuté le 10 juin dernier et sont presque terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement no 2 par Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Samuel De Chantal Dumont du service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 782 399.02\$ incluant les taxes à Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. en lien avec le paiement du décompte no 2 pour les travaux de réfection du 8^{ème} Rang sur +/- 350 mètres et de 7 ponceaux. (N/Réf. : 037-ING-1803).

Ce montant est financé en partie par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-09-06

10.2 - Dépôt d'une demande dans le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement - Sécurisation et Réfection du 1er Rang Nord-Est et de la Route Jean-Charron

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et ils s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Sylvie Vachon, directrice générale agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

QUE le conseil de la municipalité d'Armagh autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

2024-09-07

12.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Ajout d'un disjoncteur

ATTENDU QUE depuis quelques années, nous subissons des surcharges et

courts-circuits à nos équipements à l'usine d'épuration et que ce phénomène occasionne bien des problèmes;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à l'entreprise Augustin Cormier, Entrepreneur Électricien Inc. pour nos usines, une offre de services pour l'ajout d'un disjoncteur à notre usine d'épuration;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1⁰ Que ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'un disjoncteur auprès de l'entreprise Augustin Cormier, Entrepreneur Électricien Inc. au coût 5 496.18 \$ avant taxes à notre usine d'épuration, étant donné que cet ajout d'équipement est essentiel dans le système électrique pour garantir la sécurité de nos installations électriques.

2⁰ Que ce montant soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14 - LOISIRS ET CULTURE

**15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH -
PARC DES CHUTES**

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2024-09-08

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Qu'à 20 : 12, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière